



Une vente de terre et vigne par une procuration

Par **gautier**, le **22/02/2010** à **19:44**

Bonjour,
il a été fait une procuration à mon père qui à l'époque des faits ne pouvait pas écrire étant donné qu'il était sous curatelle renforcée. Suite à cela, une vente de terres et vignes a été réalisée chez un notaire. Sur la vente, mon père n'a pas écrit la mention "bon pour vente" et aucune signature n'est identique sur toutes les pages.

Voilà ma question :

Si la procuration est fautive, est-ce que la vente est annulée?

Merçi à l'avance